

Note pratique

Organisation de stage d'observation

PRPH 3

A l'attention des responsables de projet, du stagiaire et du maître de stage

L'objectif du stage est **pédagogique**. Il s'inscrit dans un plan de formation et répond à des objectifs de formation.

Il vise à développer ou renforcer les compétences d'un professionnel formé, possédant déjà une expérience sur la thématique visée au sein de son service.

Le stage, en proposant un cadre de travail différent ainsi que des partages d'expériences et d'expertise permettra au stagiaire de repartir avec de nouvelles compétences mais aussi des questions, réflexions, des projets à développer dans sa structure.

1. Préparation du stage : 1 mois minimum avant le début du stage

Fixer les objectifs du stage et définir le programme : les Termes de Référence (TDR)

- A remplir par le stagiaire et son responsable de service
- A transmettre par le stagiaire au maître de stage pour complément d'information
- Validation par le maître de stage et les responsables de projet

Logistique :

- Billets d'avion, perdiem, assurance : par la structure d'accueil du stagiaire
- Hébergement : par la structure d'accueil du stagiaire

2. Evaluation du stage à la fin du stage

- Rapport de stage à rédiger par le stagiaire et à transmettre au maître de stage, à son responsable de service et aux deux responsables du projet
- Evaluation du stage par le maître de stage et le stagiaire (Fiche d'évaluation/ bilan)

3. Valorisation du stage (transmission à l'équipe, transfert des compétences acquises et changement de pratique, changements dans le service) : *au minimum 6 mois après le stage et pendant toute la durée du projet*

- Elaboration d'un plan d'action pour les prochains 6 mois par le stagiaire, avec l'appui technique du maître de stage et du responsable du service ;
- Validation du plan d'action par les responsables de projet ;
- Présentation du rapport de stage par le stagiaire à sa structure, son service, intégrant le plan d'action pour les prochains 6 mois ;
- Bilan de la mise en place du plan d'action après 3 à 6 mois, effectué par le stagiaire, le maître de stage, le responsable du service et les responsables de projet (quelles sont les difficultés rencontrées par le stagiaire, qu'est-ce qui a manqué au stagiaire pour mettre en œuvre le plan d'action ?) ;
- Réajustement du plan d'action en fonction des recommandations élaborées à la suite du bilan ;
- Bilan de la mise en place des recommandations par le stagiaire, le responsable de service, le maître de stage et les deux responsables de projet, 6 mois après avoir évalué la mise en place du plan d'action.